

# Je sais tout : magazine encyclopédique illustré

Je sais tout : magazine encyclopédique illustré. 1906-02-15.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

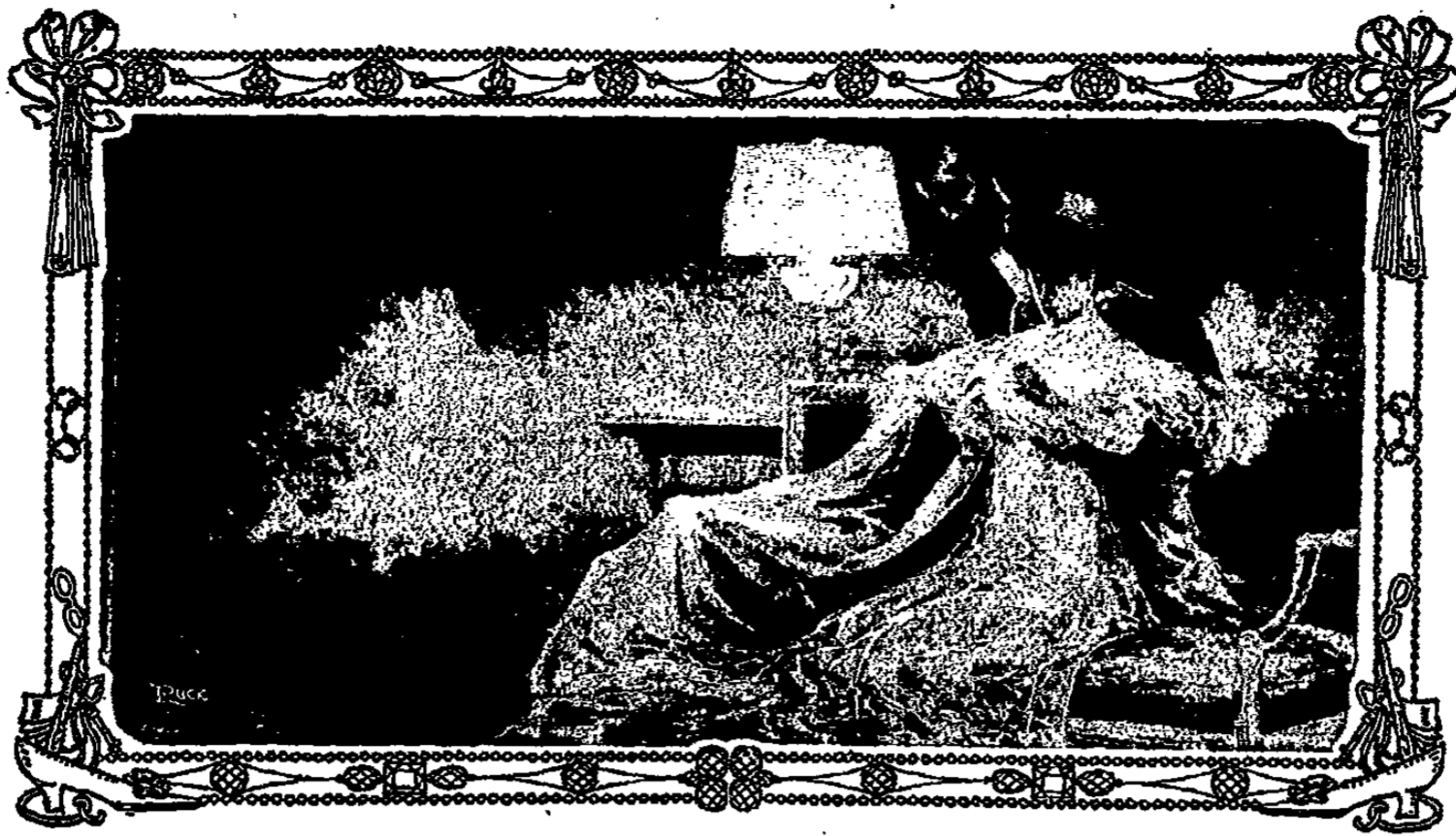
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).



LES HEUREUX PROPRIÉTAIRES DU PLUS ILLUSTRÉ DES BIJOUX  
*Ce fut un double triomphe que le comte de Dreux goûta profondément quand ils furent rentrés.  
 Il était fier de sa femme, et tout autant, peut-être, du bijou... (Page 320, col. 1.)*

## La Vie extraordinaire d'Arsène Lupin<sup>(1)</sup>

par Maurice LEBLANC

# LE COLLIER DE LA REINE

Qui se serait douté que le fameux Collier de la Reine, célèbre par une affaire historique retentissante, reviendrait à l'ordre du jour ? Il fallait le génie d'Arsène Lupin pour accomplir brillamment ce miracle ❧ ❧



DEUX ou trois fois par an, à l'occasion de solennités importantes, la comtesse de Dreux-Soubise mettait sur ses blanches épaules « le Collier de la Reine ».

C'était bien le fameux collier, le collier légendaire que Böhmer et Bassenge, joailliers de la couronne, destinaient à la Du Barry, que le cardinal de Rohan-Soubise crut offrir à Marie-Antoinette, reine de France, et que l'aventurière Jeanne de Valois, comtesse de la Motte, dépeça, un soir de février 1785, avec l'aide de son mari et de leur complice Rétaux de Villette.

Pour dire vrai, la monture seule était authentique. Plus tard, Gaston de Dreux-Soubise, neveu et héritier du cardinal, l'ayant retrouvée, rachetait les quelques diamants qui restaient en la possession du bijoutier anglais Jefferys.

1. Voir les numéros 6, 11, 12 et 13.

les complétait avec d'autres de valeur beaucoup moindre, mais de même dimension, et parvenait à reconstituer le merveilleux « collier en esclavage », tel qu'il était sorti des mains de Böhmer et Bassenge.

De ce bijou historique, pendant près d'un siècle, les Dreux-Soubise s'enorgueillirent. Bien que diverses circonstances eussent notablement diminué leur fortune, ils aimèrent mieux réduire leur train de maison que d'aliéner la royale et précieuse relique. En particulier, le comte actuel y tenait comme on tient à la demeure de ses pères. Par prudence, il avait loué un coffre au Crédit Lyonnais pour l'y déposer. Il allait l'y chercher lui-même, l'après-midi du jour où sa femme voulait s'en parer, et l'y reportait, lui-même, le lendemain.

Ce soir-là, à la réception du Palais de Castille, la comtesse eut un véritable succès.

Les mille facettes des diamants brillaient et scintillaient comme des flammes à la clarté des lumières. Nulle autre qu'elle, semblait-il, n'eût pu porter avec tant d'aisance et de noblesse, le fardeau d'une telle parure.

Ce fut un double triomphe, que le comte de Dreux goûta profondément, quand il furent rentrés dans la chambre de leur vieil hôtel du faubourg Saint-Germain. Il était fier de sa femme, et tout autant, peut-être, du bijou qui illustrait sa maison depuis quatre générations. Et sa femme aussi en tirait une vanité un peu puérile, mais qui était bien la marque de son caractère altier.

Elle détacha le collier de ses épaules et le tendit à son mari. L'ayant remis dans son écrin de cuir rouge, aux armes du cardinal, il passa dans un cabinet voisin, sorte d'alcôve plutôt, que l'on avait isolée de la chambre, et dont l'unique entrée se trouvait au pied de leur lit. Comme les autres fois, il le dissimula sur une planche assez élevée, parmi des cartons à chapeau et des piles de linge. Il referma la porte et se dévêtit.

### LE COLLIER A DISPARU SANS LAISSER DE TRACES !...

Au matin, il se leva vers neuf heures avec l'intention d'aller, avant le déjeuner, jusqu'au Crédit Lyonnais. Il s'habilla, but une tasse de café et descendit aux écuries. Là, il donna des ordres. Puis il retourna près de sa femme.

Elle n'avait point quitté la chambre et se coiffait. Il pénétra dans le cabinet. Mais, au bout de quelques secondes, il demanda, sans étonnement d'ailleurs :

- Vous l'avez pris, chère amie?
- Comment? mais non, je n'ai rien pris.
- Vous l'avez dérangé.
- Je n'ai même pas ouvert cette porte.

Il apparut, décomposé, et il balbutia :

- Vous n'avez pas?... Ce n'est pas vous?..

Elle accourut, et ils cherchèrent fiévreusement, jetant les cartons à terre et démolissant les piles de linge. Et le comte répétait :

- Tout ce que nous faisons est inutile... C'est ici, là, sur cette planche, que je l'ai mis.

Ils allumèrent une bougie, car la pièce était assez obscure, et ils enlevèrent le linge et les objets qui l'encombraient. Et quand il n'y eut plus rien dans le cabinet, ils durent s'avouer avec désespoir que « le Collier en esclavage de la Reine », avait disparu.

On fit prévenir le commissaire : M. Valorbe, mis au courant par le détail, demanda :

- Êtes-vous sûr, Monsieur le comte, que personne n'a pu traverser, la nuit, votre chambre?
- Absolument sûr, j'ai le sommeil très lé-

ger. Mieux encore : la porte de cette chambre était fermée au verrou.

- Et il n'existe pas d'autre passage qui permette de s'introduire dans le cabinet?

- Une fenêtre, mais elle est condamnée.

- Je désirerais me rendre compte...

On alluma des bougies, et M. Valorbe fit remarquer que la fenêtre n'était condamnée qu'à mi-hauteur, par un bahut, lequel, en outre, ne touchait pas exactement aux croisées.

- Il y touche suffisamment, répliqua M. de Dreux, pour qu'il soit impossible de le déplacer sans faire beaucoup de bruit,

- Sur quoi donne cette fenêtre?

- Sur une courette intérieure.

- Vous avez encore un étage au-dessus?

- Deux, mais au niveau de celui des domestiques, la courette est protégée par une grille à petites mailles.

D'ailleurs, on constata que la fenêtre était close, ce qui n'aurait pas été si quelqu'un avait pénétré du dehors.

- A moins, observa le comte, que ce quelqu'un ne soit sorti par notre chambre.

- Auquel cas, vous n'auriez pas trouvé le verrou de cette chambre poussé.

Le commissaire réfléchit un instant, puis se tournant vers la comtesse :

- Savait-on dans votre entourage, Madame, que vous deviez porter ce collier hier?

- Certes. Mais personne ne savait que nous l'enfermions dans ce cabinet. Personne... A moins que...

- Je vous en prie, Madame, précisez. C'est là un point des plus importants.

Elle dit à son mari :

- Je songeais à Henriette.

- Henriette? Elle ignore ce détail.

- Qui est cette dame? demanda M. Valorbe.

— Une amie de couvent, qui s'est fâchée avec sa famille pour épouser une sorte d'ouvrier. A la mort de son mari, je l'ai recueillie avec son fils, et leur ai meublé un appartement dans cet hôtel.

- A quel étage habite-t-elle?

- Au nôtre, pas loin du reste... à l'extrémité de ce couloir... Et même, j'y pense... la fenêtre de sa cuisine...

- Ouvre sur cette courette, n'est-ce pas?

- Oui, juste en face de la nôtre.

Un léger silence suivit cette déclaration.

Puis, M. Valorbe désira qu'on le conduisît auprès d'Henriette. Ils la trouvèrent en train de coudre, tandis que son fils, Raoul, un bambin de six ou sept ans, lisait à ses côtés. Assez étonné de voir le misérable appartement qu'on avait meublé pour elle, et qui se composait, au total, d'une pièce sans cheminée

et d'un réduit servant de cuisine, le commissaire la questionna. Elle parut bouleversée en apprenant le vol commis.

— Seigneur Dieu, qui m'aurait jamais dit?..

— Et vous n'avez aucune idée? pas le moindre doute? Il est possible cependant que le coupable ait passé par votre chambre.

Elle rit de bon cœur, sans même imaginer qu'on pouvait l'effleurer d'un soupçon.

— Mais, je ne l'ai pas quittée, ma chambre! Et puis, vous n'avez donc pas vu?

Elle ouvrit la fenêtre du réduit.

— Tenez, il y a bien trois mètres jusqu'au rebord opposé.

— Qui vous a dit que nous envisagions l'hypothèse d'un vol effectué par là?

— Le collier n'était-il pas dans le cabinet?

— Comment le savez-vous?

— Dame! j'ai toujours su qu'on l'y mettait la nuit... on en a parlé devant moi...

Sa figure, encore jeune, mais que les chagrins avaient flétrie, marquait une grande douceur et de la résignation. Cependant, elle eut soudain, dans le silence, une expression d'angoisse, comme si un danger l'eût menacée. Elle attira son fils contre elle. L'enfant lui prit la main et l'embrassa tendrement.

Le commissaire ne poussa pas plus avant cette enquête, que le juge d'instruction compléta. On interrogea les domestiques, on vérifia l'état du verrou, on fit des expériences sur la fermeture et sur l'ouverture de la fenêtre du cabinet, on explora la courette... Tout fut inutile. Le verrou était intact. La fenêtre ne pouvait s'ouvrir ni se fermer du dehors.

Plus spécialement, les recherches visèrent Henriette. On fouilla sa vie minutieusement, et il fut constaté que, depuis trois ans, elle n'était sortie que quatre fois de l'hôtel, et pour des courses que l'on put déterminer. En réalité, elle servait de femme de chambre et de couturière à Madame de Dreux, qui se montrait à son égard d'une rigueur dont tous les domestiques témoignèrent en confidence.

— D'ailleurs, disait le juge, en admettant que nous connaissions le coupable, nous n'en saurions pas davantage sur la manière dont le vol a été commis. Nous sommes barrés par deux obstacles : une porte et une fenêtre fermées. Comment a-t-on pu s'introduire, et comment, ce qui était beaucoup plus difficile, a-t-on pu s'échapper en laissant derrière soi une porte close au verrou et une fenêtre fermée?

Au bout de quatre mois d'investigations, l'idée secrète du juge était celle-ci : M. et M<sup>me</sup> de Dreux, pressés par des besoins d'ar-

gent, qui, de fait, étaient considérables, avaient vendu le collier. Il classa l'affaire.

UN FAIT NOUVEAU... ET POURTANT, LE MYSTÈRE CONTINUE

Le vol du précieux bijou porta aux Dreux-Soubise un coup dont ils gardèrent longtemps la marque. Leur crédit, n'étant plus soutenu par la sorte de réserve que constituait un tel trésor, ils se trouvèrent en face de créanciers plus exigeants et de prêteurs moins favorables. Bref, c'eût été la ruine, si deux gros héritages ne les avaient sauvés.

Ils souffrirent aussi dans leur orgueil, comme s'ils avaient perdu un quartier de noblesse. Et, chose bizarre, ce fut à son ancienne amie que la comtesse s'en prit. Elle l'accusait ouvertement. On la relégua d'abord à l'étage des domestiques, puis on la congédia, du jour au lendemain. Et la vie coula, sans événements notables. Ils voyagèrent beaucoup.

Quelques mois après le départ d'Henriette, la comtesse reçut d'elle une lettre qui la remplit d'étonnement.

Madame,

*Je ne sais comment vous remercier. Car c'est bien vous, n'est-ce pas, qui m'avez envoyé cela? Ce ne peut être que vous. Personne autre ne connaît ma retraite au fond de ce petit village. Si je me trompe, excusez-moi, et retenez du moins l'expression de ma reconnaissance pour vos bontés passées...*

Que voulait-elle dire? Les bontés présentes ou passées de la comtesse envers elle se réduisaient à beaucoup d'injustices. Sommée de s'expliquer, elle répondit qu'elle avait reçu par la poste, en un pli non recommandé ni chargé, deux billets de mille francs. L'enveloppe, qu'elle joignait à sa réponse, était timbrée de Paris et ne portait que son adresse.

D'où provenaient ces deux mille francs? Et pourquoi les avait-on envoyés? La justice informa. Mais quelle piste pouvait-on suivre parmi ces ténèbres?

Et le même fait se reproduisit douze mois après. Et une troisième fois, et chaque année pendant six ans, avec cette différence que la cinquième et la sixième année, la somme doubla, ce qui permit à Henriette, tombée subitement malade, de se soigner comme il convenait. Autre différence : l'administration de la poste ayant saisi une des lettres sous prétexte qu'elle n'était point chargée, les deux dernières furent envoyées selon le règlement, la première datée de Saint-Germain, l'autre de Suresnes. L'expéditeur signa d'abord Anquety, puis Péchard. Les adresses qu'il donna étaient fausses.

Au bout de six ans, Henriette mourut. L'énigme demeura entière.

**UNE EXPLICATION QU'ON N'ATTENDAIT PAS**

L'affaire fut de celles qui passionnèrent l'opinion, et c'est un destin étrange que celui de ce collier, qui, après avoir bouleversé la France à la fin du dix-huitième siècle, souleva encore tant d'émotion un siècle plus tard. Mais ce que je vais dire est ignoré de tous, sauf des principaux intéressés et de quelques personnes auxquelles le comte demanda le secret.

Il y a cinq jours de cela. Au nombre des invités qui déjeûnaient chez M. de Dreux-Soubise, se trouvaient ses deux nièces et sa cousine, et, comme hommes, le président d'Essaville, le chevalier Floriani, que le comte avait connu en Sicile, et le général de Rouzières, un vieux camarade de cercle.

Après le repas, ces dames servirent le café. On causa. Et l'on en vint à parler de crimes célèbres. Et c'est à ce propos que M. de Rouzières, qui ne manquait jamais l'occasion de taquiner le comte, rappela l'aventure du collier, sujet de conversation que M. de Dreux avait en horreur.

Aussitôt, chacun donna son avis. Chacun recommença l'instruction à sa manière. Et bien entendu, toutes les hypothèses se contredisaient, toutes également inadmissibles.

— Et vous, Monsieur, demanda la comtesse au chevalier Floriani, votre opinion?

— Oh! moi, je n'ai pas d'opinion, Madame.

On se récria. Précisément, le chevalier venait de raconter diverses aventures auxquelles il avait été mêlé avec son père, magistrat à Palerme, et où s'étaient affirmés son jugement et son goût pour ces questions. Comme on insistait, il réfléchit, posa quelques interrogations, et murmura :

— A première vue, il ne me semble pas que la chose soit si difficile à deviner.

Le comte haussa les épaules. Mais les autres personnes entourèrent le chevalier, et il reprit d'un ton un peu dogmatique :

— En général, pour remonter à l'auteur d'un crime, il faut déterminer comment ce crime a pu être commis. Dans le cas actuel, rien de plus simple, car nous nous trouvons en face, non pas de plusieurs hypothèses, mais d'une certitude, unique et rigoureuse : l'individu ne pouvait entrer que par la porte de la chambre ou par la fenêtre du cabinet. Or, on n'ouvre pas, de l'extérieur, une porte verrouillée. Donc il est entré par la fenêtre.

— Elle était fermée et on l'a retrouvée fermée, déclara nettement M. de Dreux.

— Pour cela, continua Floriani sans relever l'interruption, il n'a eu besoin que d'établir un pont entre le balcon de la cuisine et le rebord de la fenêtre, et dès que l'écrin...

— Mais je vous répète que la fenêtre était fermée! s'écria le comte avec impatience.

Cette fois Floriani dut répondre. Il le fit avec tranquillité, en homme qu'une objection aussi insignifiante ne trouble point.

— Je veux croire qu'elle l'était, mais n'y a-t-il pas un vasistas?

— Comment le savez-vous?

— Il faut bien qu'il en soit ainsi, puisque, autrement, le vol est inexplicable.

— Il était clos, comme la fenêtre. On n'y a même pas fait attention.

— C'est un tort. Car si on y avait fait attention, on aurait vu qu'il avait été ouvert.

— Et comment?

— Je suppose que, pareil à tous les autres, il s'ouvre au moyen d'un fil de fer tressé, muni à son extrémité inférieure d'un anneau qui pendait entre la croisée et le bahut?

— Oui, mais je ne comprends pas...

— Voici. Par une fente pratiquée dans le carreau, on a pu, à l'aide d'un instrument, mettons une baguette de fer pourvue d'un crochet, agripper l'anneau, peser et ouvrir.

Le comte ricana :

— Parfait! parfait! vous arrangez tout cela avec une aisance! seulement vous oubliez une chose, cher Monsieur, c'est qu'il n'y a pas eu de fente pratiquée dans le carreau.

— Il y a eu une fente.

— Allons donc! on l'aurait vue.

— Pour voir, il faut regarder, et l'on n'a pas regardé. La fente existe, il est matériellement impossible qu'elle n'existe pas, le long du carreau, contre le mastic...

Le comte se leva. Il paraissait très surexcité. Il arpenta deux ou trois fois le salon d'un pas nerveux, et, s'approchant de Floriani :

— Rien n'a changé là-haut depuis ce jour... personne n'a mis les pieds dans ce cabinet.

— En ce cas, Monsieur, il vous est loisible de vous assurer que mon explication concorde avec la réalité.

— Elle ne concorde avec aucun des faits que la justice a constatés.

M. de Dreux mâchonna encore quelques paroles, puis, soudain, se dirigea vers la porte et sortit.

Pas un mot ne fut prononcé. On attendait anxieusement. Et le silence avait une gravité extrême.

Enfin le comte apparut dans l'embrasure de la porte. Il était pâle et singulièrement agité. Il dit à ses amis d'une voix tremblante :

— Je vous demande pardon... les révéla-

tions de Monsieur sont si imprévues... je n'aurais jamais pensé...

Sa femme l'interrogea avidement :

— Parle... je t'en supplie... qu'y a-t-il ?

— La rente existe... à l'endroit même indiqué... le long du carreau...

Il saisit brusquement le bras du chevalier, et lui dit d'un ton impérieux :

— Et maintenant, Monsieur, poursuivez... Je reconnais que vous avez raison jusqu'ici, mais maintenant... ce n'est pas fini... répondez... que s'est-il passé selon vous ?

Floriani se dégagea doucement et après un instant prononça :

— Ce qui s'est passé ? L'individu, sachant que M<sup>me</sup> de Dreux allait au bal avec le collier, a jeté sa passerelle pendant votre absence. Au travers de la fenêtre il vous a surveillé et vous a vu cacher le bijou. Dès que vous êtes parti, il a coupé la vitre et a tiré l'anneau.

— Soit, mais la distance est trop grande pour qu'il ait pu, par le vasistas, atteindre la poignée de la fenêtre.

— S'il n'a pu l'ouvrir, c'est qu'il est entré par le vasistas lui-même.

— Impossible ; il n'y a pas d'homme assez mince pour s'introduire par là.

— Alors ce n'est pas un homme.

— Comment !

— Ne m'avez-vous pas dit que votre amie Henriette avait un fils ?

— En effet... un fils qui s'appelait Raoul.

— Il est infiniment probable que c'est ce Raoul qui a commis le vol.

— Quelle preuve en avez-vous ?

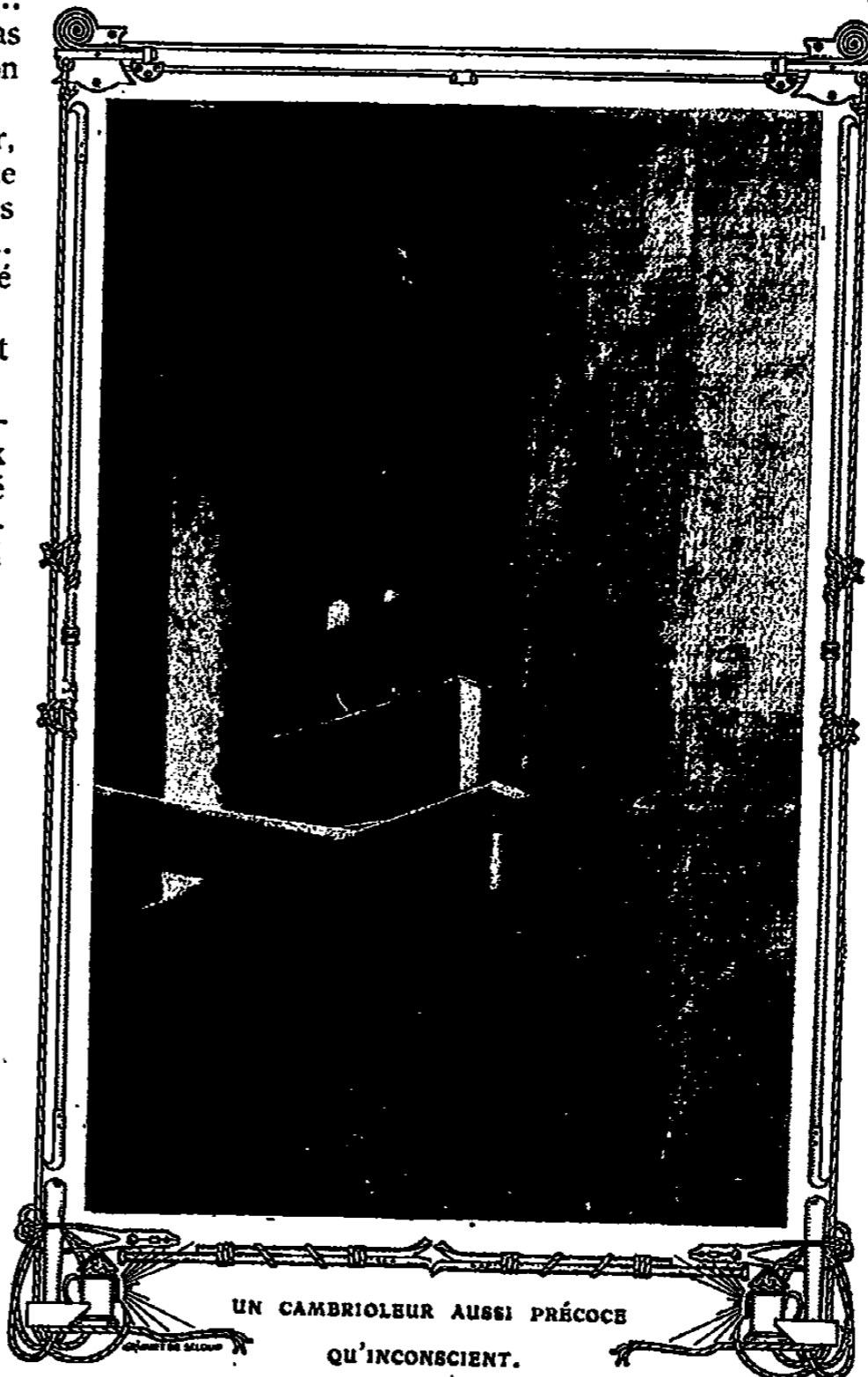
— Quelle preuve ?... Il n'en manque pas de preuves... ainsi par exemple...

Il réfléchit quelques secondes, puis reprit :

— Ainsi, par exemple, cette passerelle, il n'est pas à croire que l'enfant l'ait apportée du dehors et remontée sans que l'on s'en soit aperçu. Il a dû employer ce qui était à sa disposition. Dans le réduit où Henriette faisait sa cuisine, il y avait, n'est-ce pas, des tablettes accrochées au mur ?

— Oui, autant que je m'en souviens.

— Il faudrait s'assurer que ces planches sont réellement fixées aux tasseaux de bois qui les supportent. Dans le cas contraire, nous serions autorisés à penser que l'enfant les a décollées,



*Ainsi, par exemple, cette passerelle, il n'est pas à croire que l'enfant l'ait apportée du dehors et remontée sans que l'on s'en soit aperçu. Il a dû employer ce qui était à sa disposition. Dans le réduit où Henriette faisait sa cuisine il y avait, n'est-ce pas, des tablettes, accrochées au mur ? (Page 323, col. 1.)*

puis attachées l'une à l'autre. Peut-être, aussi puisqu'il y avait un fourneau, trouverait-on le crochet à fourneau dont il a dû se servir pour ouvrir le vasistas.

Sans mot dire, le comte sortit, et cette fois, les assistants ne ressentirent même point la petite anxiété de l'inconnu qu'ils avaient éprouvée. Ils savaient de façon absolue que les prévisions de Floriani étaient justes. Il

émanait de cet homme une telle impression de certitude qu'on l'écoutait comme s'il racontait des événements dont il était facile de vérifier au fur et à mesure l'authenticité. Et personne ne s'étonna lorsqu'à son retour le comte déclara :

— C'est bien l'enfant, c'est bien lui... J'ai vu les planches... le crochet !

M<sup>me</sup> de Dreux-Soubise s'écria :

— C'est lui... Vous voulez dire plutôt que c'est sa mère, la seule coupable. Elle aura obligé son fils...

— Non, affirma le chevalier, la mère n'y est pour rien.

— Allons donc ! ils habitaient la même chambre, l'enfant n'aurait pu agir à l'insu d'Henriette.

— Tout s'est passé dans la pièce voisine, la nuit, tandis que la mère dormait.

— Et le collier ? fit le comte ; on l'aurait trouvé dans les affaires de l'enfant.

— Pardon, il sortait, lui. Le matin même où vous l'avez surpris devant sa table de travail, il venait de l'école et peut-être la justice, au lieu d'épuiser ses ressources contre la mère innocente, aurait-elle été mieux inspirée en perquisitionnant là-bas, dans le pupitre de l'enfant, parmi ses livres de classe.

— Soit, mais ces deux mille francs qu'Henriette recevait chaque année, n'est-ce pas le meilleur signe de sa complicité ?

— Complice, vous eût-elle remerciés de cet argent ? Et puis, ne la surveillait-on pas ? Tandis que l'enfant est libre, lui, il a toute facilité pour courir jusqu'à la ville voisine, pour s'aboucher avec un revendeur et lui céder à vil prix un diamant, deux diamants, selon le cas... sous la seule condition que l'envoi d'argent sera effectué de Paris.

Un malaise oppressait les Dreux-Soubise et leurs invités. Vraiment il y avait, dans le ton de Floriani, comme une ironie qui semblait plutôt hostile que sympathique et amicale. Le comte affecta de rire.

— Tout cela est d'un ingénieux qui me ravit. Mes compliments !

— Mais non, s'écria Floriani, j'évoque les circonstances....

La mère qui tombe malade, les ruses et les inventions du petit pour vendre les pierreries et sauver sa mère. Le mal l'emporte. Elle meurt. Des années passent. L'enfant grandit, devient un homme. Et alors — et pour cette fois, je veux bien admettre que mon imagination se donne libre cours — supposons que cet homme éprouve le besoin de revenir dans les lieux où il a vécu son enfance, qu'il retrouve ceux qui ont soupçonné, accusé sa mère... pensez-vous à l'intérêt poignant d'une

telle entrevue dans la vieille maison où se sont déroulées les péripéties du drame ?

**Q**UI DONC ÊTES-VOUS, MONSIEUR ?

Ses paroles retentirent dans le silence inquiet, et, sur le visage de M. et M<sup>me</sup> de Dreux, se lisait un effort éperdu. Le comte murmura :

— Qui donc êtes-vous, Monsieur ?

— Moi ? mais le chevalier Floriani que vous avez rencontré à Palerme, et que vous avez été assez bon de convier chez vous déjà plusieurs fois.

— Alors que signifie cette histoire ?

— Oh ! mais rien du tout ! J'essaye de me figurer la joie que le fils d'Henriette, s'il existe encore, aurait à vous dire qu'il fut le seul coupable, et qu'il le fut parce que sa mère était malheureuse, sur le point de perdre la place dont elle vivait.

Il s'exprimait avec une émotion contenue. Aucun doute ne pouvait subsister. Le chevalier Floriani n'était autre que le fils d'Henriette. D'ailleurs, n'était-ce point sa volonté d'être reconnu comme tel ?

Le comte hésita. Quelle conduite allait-il tenir envers l'audacieux personnage ? Provoquer un scandale ? Démasquer celui qui l'avait dépouillé jadis ? Non, il valait mieux accepter la situation, en affectant de n'en point saisir le véritable sens. Et le comte, s'approchant de Floriani, s'écria avec enjouement :

— Très amusant, très curieux, votre roman. Mais, selon vous, qu'est-il devenu, ce modèle des fils ? J'espère qu'il ne s'est pas arrêté en si beau chemin.

— Oh ! certes, non.

— N'est-ce pas ? Après un tel début ! Prendre le Collier de la Reine à six ans !

— Et le prendre, observa Floriani, sans qu'il lui en coûte le moindre désagrément. C'est donc si facile ? Il n'y a donc qu'à vouloir et à tendre la main ?... Ma foi, il voulut...

— Et il tendit la main.

— Les deux mains, reprit le chevalier en riant.

Il y eut un frisson. Combien extraordinaire devait être l'existence de cet aventurier, voleur génial à six ans, et qui, aujourd'hui, par un raffinement de dilettante en quête d'émotion, venait braver sa victime chez elle, audacieusement, follement, et cependant avec toute la correction d'un galant homme en visite !

Il se leva et s'approcha de la comtesse pour prendre congé. Elle réprima un mouvement de recul. Il sourit.

— Oh ! Madame, vous avez peur ! aurais-je



donc poussé trop loin ma petite comédie de sorcier de salon ?

Elle se domina et répondit avec la même désinvolture un peu railleuse :

— Nullement, Monsieur. La légende de ce bon fils m'a fort intéressée, et je suis heureuse que mon collier ait été l'occasion d'une destinée aussi brillante. Mais ne croyez-vous pas que le fils de cette... femme, de cette Henriette, obéissait surtout à sa vocation ?

Il tressaillit, sentant la pointe, et répliqua :

— Il fallait même que cette vocation fût sérieuse pour que l'enfant ne se rebutât point.

— Et comment cela ?

— Mais oui, vous le savez, la plupart des pierres étaient fausses. Il n'y avait de vrais que les quelques diamants rachetés au bijoutier anglais, les autres ayant été vendus un à un selon les dures nécessités de la vie.

— C'était toujours le collier de la Reine, Monsieur, dit la comtesse avec hauteur, et si l'homme auquel vous faites allusion a la moindre pudeur...

Elle s'interrompit, intimidée par le calme regard de Florian, et, malgré elle, toute frémissante d'orgueil humilié, elle lui dit presque poliment :

— Monsieur, la légende veut que Rétaux de Villette, quand il eut le collier de la Reine entre les mains et qu'il en eut fait sauter tous les diamants avec Jeanne de Valois, n'osa point toucher à la monture. Il comprit que les diamants n'étaient que l'ornement, que l'ac-

cessoire, mais que la monture était la création même de l'artiste, et il la respecta. Pensez-vous que cet homme ait compris également ?

— Je ne doute pas que la monture existe. L'enfant l'aura respectée.

— Eh bien ! Monsieur, s'il vous arrive de le rencontrer, vous lui direz qu'il garde injustement une de ces reliques qui sont la propriété et la gloire de certaines familles, et qu'il a pu en arracher les pierres sans que le collier de la Reine cesse d'appartenir à la maison de Dreux-Soubise.

Le chevalier répondit simplement :

— Je le lui dirai, Madame.

Il s'inclina devant elle, salua le comte, salua les autres personnes et sortit.

Quatre jours après, M<sup>me</sup> de Dreux trouvait sur la table de sa chambre un écrin de cuir rouge aux armes du cardinal. Elle ouvrit. C'était le collier en esclavage de la Reine.

Mais comme toutes choses doivent, dans la vie d'un homme soucieux d'unité et de logique, concourir au même but — et qu'un peu de réclame n'est jamais nuisible — le lendemain, l'*Echo de France* publiait ces lignes sensationnelles :

*Le Collier de la Reine, le célèbre bijou historique dérobé autrefois à la famille de Dreux-Soubise, a été retrouvé par Arsène Lupin. Arsène Lupin s'est empressé de le rendre à ses légitimes propriétaires. On ne peut qu'applaudir à cette attention délicate et chevaleresque.*

(A suivre)

MAURICE LEBLANC.



LE COLLIER DE LA REINE

(Voir à la page XXI des feuillets de garde, le nouveau concours Arsène Lupin.)